



Association des Résidents du lac Carillon

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ARC

TENUE LE 9 OCTOBRE 1999,

À 10 H, AU 4164, CHEMIN DU HUARD, LAC CARILLON

Étaient présents : Huguette Allard (4103)
 Pierre Asselin (4160)
 Pierre Bédard (c.a. – 4111)
 André Bélanger (4150)
 Angéline Bergeron (4105)
 Bruno Bolduc (4207)
 Jean-Marc Charbonneau (c.a. – 4156)
 Robert Girard (4105)
 Claire Huot (c.a. – 4164)
 Maurice Labrecque (4211)
 Serge Lachance (c.a. – 4164)
 Marlène Lajoie (4160)
 Godfroy Lamarche (4106)
 Denis Ledoux (4210)
 Mario Lupien (4115)
 Michel Lupien (4113)
 Suzanne Marcoux (4117)
 Valentina Nesterenko (4210)
 Sylvie Pelletier (4207)
 Rémy Roy (4203)
 Jocelyne Roberge (c.a. - 4162)
 Nicolas Sapp (4212)
 Jean Sauvageau (4103)
 Claude-Marie Scorsone (4209)

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux gens présents et souligne que c'est la 6^e assemblée générale qu'il a l'honneur de présider et que l'Association a maintenant un peu plus de huit (8) années d'existence. Il tient de plus à mettre les gens à l'aise s'ils ont des interventions à faire; l'assemblée se tient dans cette résidence afin d'éviter des coûts de location de salle et des frais de déplacement.

2. RÈGLES DE PROCÉDURE

Les règles de procédure habituelles s'appliquent. La convocation de l'assemblée générale fut faite dans les 30 jours de sa tenue, soit le 8 septembre 1999. Les articles suivants s'appliquent :

2.1 Membres de la corporation : les propriétaires ainsi que leur conjoint; la cotisation annuelle doit être payée pour être membre en règle.

2.2 Membres votants : a) membres du c.a. b) membres en règle à raison d'une seule personne par terrain.

3.1 Membres de l'assemblée générale : membres en règle de la corporation.

3.2 Membres votants à l'assemblée générale : membres votants de la corporation.

3.6 Vote : a) par procuration; b) majorité simple; c) à main levée sauf si demande de scrutin secret; d) prépondérance du vote du président s'il y a égalité.

3. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 10 OCTOBRE 1998

Lecture du compte rendu de l'assemblée générale du 10 octobre 1998 est faite.

4. ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 10 OCTOBRE 1998

L'acceptation du compte rendu est proposée par Maurice Labrecque et secondée par Michel Lupien. Adopté à l'unanimité.

5. ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de 1997 et de 1998 devront être approuvés. L'an dernier le conseil d'administration avait eu mandat d'approuver les états financiers si l'écart n'était qu'approximativement de 30 \$; compte tenu que l'écart était supérieur, ceux-ci ont été revérifiés par M. Michel Lupien et sont représentés :

1997

Revenus :	1097,78 \$
Dépenses :	726,50 \$
Avoir total 31/12/96	824,01 \$
Encaisse au 31/12/97	1038,49 \$
Solde petite caisse 31/12/97	156,80 \$
Avoir net 31/12/97	1195,29 \$

M. Lupien nous informe que le tout a été vérifié et est maintenant conforme.

Il est proposé par Jean-Marc Charbonneau et secondé par Marlène Lajoie d'accepter les états financiers 1997. Accepté à l'unanimité.

Serge Lachance remercie Jocelyne Roberge et Michel Lupien.

1998

Revenus :	996,73 \$
Dépenses :	1387,91 \$
Avoir total au 31/12/97	1195,29 \$
Encaisse au 31/12/98	658,33 \$
Solde petite caisse 31/12/98	145,78 \$
Avoir net 31/12/98	804,11 \$

Vérifications faites par M. Michel Lupien; le tout est conforme.

Il est proposé par Jean-Marc Charbonneau et secondé par Pierre Asselin d'accepter les états financiers 1998. Accepté à l'unanimité.

6. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 1999

Il est proposé par Claire Huot, secondé par Jean-Marc Charbonneau, de nommer M. Michel Lupien à titre de vérificateur pour les états financiers de 1999. Adopté à l'unanimité. M. Lupien accepte cette responsabilité.

7. COTISATION 2000

Le conseil d'administration propose le maintien de la cotisation à 10,00 \$. Il est donc proposé par Serge Lachance, secondé par Jocelyne Roberge, de maintenir à 10,00 \$ le coût de la cotisation. Adopté à l'unanimité.

8. LOTOMATIQUE

Jean-Marc Charbonneau nous fait part que des gains additionnels de 143,13 \$ depuis l'assemblée générale de 1998 ont été inscrits. Un mot de remerciement du président est adressé à Jean-Marc.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Serge Lachance félicite et remercie l'équipe qui l'entoure. Un mot également pour remercier nos commanditaires qui nous appuient par l'intermédiaire du journal : Quincaillerie Co-op, Inter Marché Co-op, Caisse populaire de St-Ubalde, Unitotal Centre MAP, Pharmacie Denis Noël, Garage Bernard Hardy, Réjean Perron – location d'outils.

- ***Sentiers***

Plusieurs discussions ont eu lieu avec le ministère des Ressources naturelles concernant entre autres de l'information sur la pourvoirie non exclusive des lacs Sept-Iles, à la Truite, Caribou, en Cœur, Noir et à l'Anguille. Les sentiers, leurs tracés, la possibilité de prise en charge pour une période de 10 ans par l'ARC, la responsabilité civile, l'entretien, etc. Sentier National semble intéressé par ce secteur. Le contentieux du MRN suggère de prendre une assurance. Il en ressort donc que le conseil d'administration n'a pas jugé bon d'en accepter la prise en charge compte tenu qu'une assurance coûterait environ 500 \$ par année.

L'entretien et la signalisation de ceux-ci se sont toutefois poursuivis par certains bénévoles. Compte tenu qu'il y a des coupes de bois dans le secteur de l'Ours, les bénévoles n'ont pas cru bon de nettoyer ce sentier. Une remarque est adressée concernant le nombre élevé de balises placées sur les arbres, le conseil d'administration en a pris note; il est toutefois fait mention que des usagers non expérimentés et des enfants empruntent également ces sentiers. La municipalité, quant à elle, ayant peu de ressources financières et des ressources humaines seulement à l'automne et à l'hiver s'est affairée cette année à couper les arbres dans le secteur de la plage.

- ***Chalets de St-Francois (chemin du Colvert)***

Le ministère des Ressources naturelles est allé en appel d'offres pour la démolition des bâtiments désaffectés. Maurice Labrecque a effectué le travail. Des félicitations et remerciements lui sont adressés.

- ***Bateaux à moteur***

Dans le St-U... du 29 septembre 1999, c'est avec grand plaisir que nous pouvions y lire l'avis public suivant : « Est par les présentes donné ...

Que le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole sur recommandation du ministre des Transports et du ministre des Pêches et Océans (en vertu de l'article 562 de la Loi sur la marine marchande du Canada) a finalement modifié le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux afin d'y inclure le lac Carillon situé sur le territoire de St-Ubalde.

Le règlement est entré en vigueur le 28 juillet 1999. Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire trésorier pendant les heures d'affaires...»

Les contrevenants sont donc passibles de sanctions pouvant aller jusqu'à la confiscation de leur bateau à moteur à essence.

- ***Débroussailleuse***

Une demande de subvention pour l'achat d'une débroussailleuse a été faite à la municipalité; celle-ci ayant été refusée, le conseil d'administration a procédé à l'achat d'une telle débroussailleuse. Il avait initialement été prévu que celle-ci soit mise à la disposition des villégiateurs; toutefois compte tenu des informations obtenues lors d'une conférence portant sur la responsabilité civile des administrateurs d'un organisme à but non lucratif, il a été décidé de ne pas offrir celle-ci en location, l'assurance responsabilité étant beaucoup trop élevée.

Maurice Labrecque suggère que la débroussailleuse soit achetée par Serge Lachance, lequel pourrait, en exemple, louer ses services 50 \$ à chaque occasion, éliminant ainsi tout problème de responsabilité pouvant être imputée à l'ARC et ses membres. Me Nicolas Sapp mentionne qu'une exonération de responsabilité réduit les risques de poursuite. Après discussion, il est proposé par Nicolas Sapp et secondé par Marlène Lajoie qu'une exonération de responsabilité à être signée par les personnes utilisatrices de cette débroussailleuse soit préparée, libérant ainsi l'ARC et ses membres de responsabilités et de dommages pouvant résulter de l'utilisation de cet appareil. Me Sapp se chargera de préparer ledit document et de le transmettre à l'Association. Le vote s'établit ainsi : quinze (15) personnes sont pour – une (1) contre et une (1) abstention.

- ***Panier de Noël***

130,00 \$ ont été remis à l'Abbé Champagne l'an dernier, comme il s'agit de l'implication de l'ARC dans le milieu, cette activité sera répétée encore cette année.

- ***Piste multifonctionnelle***

Serge Lachance nous informe que le maire, Roger Gendron, Claude Savard et Fernand Lavoie, président du club de motoneige Alton se joindront à nous vers 11 h 30.

Serge Lachance dresse le portrait de la situation et des interventions faites dans ce dossier :

Vers le 9 avril 1998 : Roger Matte nous informe d'un projet de piste (motoneige et vélo) longeant le chemin du lac Carillon.

12 avril 1998 : discussion avec Claude Savard, lequel nous informe qu'il désire présenter ledit projet le 17 avril.

14 avril 1998 : résolution du conseil d'administration (transmission par télécopieur), en accord avec le projet conditionnellement à ce que celui-ci passe à 2 000 pieds au sud des terrains de villégiature.

26 mai 1998 : lettre officielle confirmant l'envoi fait par télécopieur.

3 juin 1998: lettre de la municipalité nous informant **que le Centre local de développement de Portneuf n'avait pas retenu ce projet et que la municipalité nous informera s'il y a de nouveaux développements dans ce dossier.**

Vers le 30 décembre 1998 : une pelle mécanique est utilisée en vue d'effectuer un sentier de motoneige au sud des terrains des villégiateurs.

Peu de temps après, il est constaté que ce sentier se situe à environ 2 000 pieds en arrière des chalets. Toutefois, au début février on s'aperçoit que le sentier traverse le chemin du lac Carillon pour aller rejoindre Montauban passant à environ 150 pieds à l'arrière des terrains de la Sauvagine.

Début février 1999 : vérifications faites auprès du MRN, aucun droit de passage n'a été donné et aucun permis ne le sera pour faire un sentier de motoneige dans un chemin public. C'est à ce moment que les actions de la municipalité ont été dénoncées dans L'Écho du Carillon.

Aucune nouvelle de ce dossier ni d'un éventuel projet jusque vers le 4 septembre 1999.

Depuis le 4 septembre 1999 : Informations provenant de Robert Girard, rencontre avec le maire, communications avec les sous-ministres associés au ministère des Ressources naturelles et autres intervenants (4) au MRN, communication avec Tourisme Portneuf, le Centre local de développement de Portneuf et plusieurs membres de l'ARC.

28 septembre 1999 : communication téléphonique avec Fernand Lavoie (Club Alton)

28 septembre 1999 : communication téléphonique avec Roger Gendron lui mentionnant qu'il serait important d'en venir à une entente dans ce dossier. Suite à cette discussion, M. Gendron convoque une rencontre pour le 8 octobre, rencontre qui avait pour but de régler le problème et chacune des parties devait faire un compromis pour en arriver à un règlement.

8 octobre 1999 : rencontre avec Roger Gendron, maire, Roger Matte, conseiller municipal, Claude Savard, Clément Savard, Fernand Lavoie (Club Alton), Pierre Bédard et Serge Lachance. Se sont également joints à cette rencontre Robert Girard, Huguette Allard et Jean Sauvageau. Au cours de cette rencontre, il est clair que seule l'ARC doit modifier sa position et que les autres intervenants maintiennent leur position. Au sortir de la rencontre, invitation est faite par Serge Lachance à MM. Gendron, Lavoie et Claude Savard de se joindre aux membres en assemblée générale le lendemain, soit le 9 octobre, à 11 h 30.

9 octobre 1999 : assemblée générale

Après avoir fait part des démarches réalisées dans ce dossier à ce jour, la parole est laissée au maire Roger Gendron et à Fernand Lavoie, lesquels font part de l'approche prise dans ce dossier et des différents points qui guident le maintien de leur position et du tracé projeté.

Il n'y a pas unanimité au sein des membres de l'ARC. Après plusieurs discussions et commentaires (soit environ 90 minutes) portant tant sur le développement économique de la région que sur le bruit causé par les motoneiges, l'accès au lac qui ne se fera plus facilement et la sécurité, il en ressort une proposition

d'amendement au tracé projeté; un vote secret est donc demandé, lequel s'établit ainsi : onze (11) sont pour et sept (7) contre.

Il est donc proposé par Maurice Labrecque et secondé par Rémy Roy qu'un amendement au tracé projeté soit soumis :

QUE soit accepté le tracé projeté pour la piste multifonctionnelle et qu'une bifurcation soit faite pour la motoneige : les motoneigistes utiliseront le sentier réalisé l'an dernier soit celui passant au sud des terrains des villégiateurs; à la croisée du chemin du lac Émeraude, le tracé poursuivra sa course vers l'ouest pour rejoindre celui projeté et soumis.

Sur l'énoncé de l'amendement proposé, un deuxième vote est demandé, lequel s'effectue à main levée : douze (12) sont pour et six (6) contre.

10. RENOUVELLEMENT DE MANDAT

Le président mentionne que M. Jean-Marc Charbonneau ne comblera pas d'autre mandat et que le mandat de la trésorière vient à échéance cette année. Compte tenu de la situation, Serge Lachance mentionne qu'il n'a plus aucun plaisir à exercer les fonctions de président; il remet donc sa démission. Cette démission entraîne également celle des membres suivants du conseil d'administration :

Claire Huot, secrétaire et responsable du journal
Jocelyne Roberge, trésorière – ne réitère pas un nouveau mandat
Pierre Bédard, représentant de secteur

Une assemblée générale spéciale se tiendra le 30 octobre 1999, à 10 h, au restaurant Le Chavigny, tel que résolu par les membres présents. Serge Lachance assurera la présidence par intérim et le conseil d'administration actuel demeurera en fonction jusqu'à cette date afin de transmettre la position officielle des membres en regard de la piste multifonctionnelle.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Piste multifonctionnelle
- Élection des membres du conseil d'administration

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question additionnelle, la rencontre est donc terminée et Serge Lachance invite les gens à un léger goûter.

La levée de l'assemblée s'effectue à 13 h 30.

Claire Huot, Secrétaire